



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 003-210301388-20220704-EXPERTASSURE-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **quatre juillet à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD
de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE. M. MARTIN.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
30 JUIN 2022**

**DATE D'AFFICHAGE
30 JUIN 2022**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 22
PRESENTS : 16
VOTANTS : 19**

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **Mme COLLANGE, pouvoir à Mme SAVEY,**
- **M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **M. MAHIEU,**
- **Mme VAZ.**

Monsieur Valentin MARTIN a été élu Secrétaire.

**OBJET :
CONVENTION AVEC
SOCIETE EXPERT
ASSURÉ.**

Suite aux sinistres ayant impacté plusieurs bâtiments de la Commune de Lapalisse de façon assez dommageable, afin de pouvoir faciliter la réparation des différents dégâts et d'accélérer l'indemnisation des dommages, Monsieur le Maire explique qu'une assistance d'un expert d'assuré pour accompagner la Commune dans la réparation des différents sinistres serait nécessaire.

Les principales missions de l'expert d'assuré sont :

- L'assistance pour la gestion du sinistre orage de grêle survenu le 4 juin ayant affecté des bâtiments, matériels et biens divers appartenant ou gérés par la Commune de Lapalisse,
- Le chiffrage des dommages concernant le sinistre, **les** réparations et reconstructions nécessaires.

Aussi la Commune devra donner l'autorisation expresse à l'expert d'exécuter toutes enquêtes et recherches que ce dernier jugerait nécessaire à l'exécution de sa mission et notamment d'obtenir tous les renseignements et informations utiles auprès de toutes les administrations concernées.

La rémunération de l'expert est conforme à l'extension de garantie "Les frais et honoraires d'expert d'assuré " du contrat d'assurance de la SMACL et correspondra à un pourcentage du montant indemnisé.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 003-210301388-20220704-EXPERTASSURE-DE

Aussi le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser monsieur le Maire d'expertise avec la société A&E Consultants pour le sinistre du 04 juin 2022.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

12 JUIL. 2022

Publié ou Notifié

le : 11 JUIL. 2022

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

